

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 5 (1908)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

pour tout ce qui concerne la rédaction
à M. GUBLER, à Belmont (Boudry)
Neuchâtel.



pour les annonces et l'envoi
du journal
à M. Ch. BRETAGNE, à Lausanne.

CINQUIÈME ANNÉE

N° 12.

DÉCEMBRE 1908

AVIS IMPORTANT

Nous faisons de notre mieux pour satisfaire sociétaires et abonnés. L'expédition du *Bulletin*, toujours plus importante, est confiée à l'Adresse-Office qui y voue tous ses soins, je serais reconnaissant, si la poste égare un numéro; que l'on veuille bien m'en aviser de suite.

L'abondance des matières nous oblige, bien que nous ayons fait un numéro de 36 pages, à renvoyer des articles intéressants et déjà composés au numéro de janvier 1909.

L'Administrateur.

DÉCEMBRE

Encore un mois et l'année 1908 aura disparu de l'horizon en laissant à chacun des souvenirs que modifiera plus ou moins agréablement le nombre de bibons remplis.

Pour l'apiculteur sérieux sachant tirer le meilleur parti de ses ruches par rapport au milieu dans lequel elles se trouvent, la moyenne a été d'environ 15 kg. qui vendus au prix de 1 fr. 50 à 2 fr. représentent un bénéfice net de 25 à 30 % tous frais généraux déduits. Comparé à celui de mainte autre culture, exigeant plus de main-d'œuvre et de temps, ce résultat nous semble satisfaisant étant donné que cette année n'est pas des meilleures. Rien de plus juste, par contre, si les négligents n'ont eu que des déboires, conséquence toute naturelle de leur laisser-aller.

Avant longtemps, la terre gelée ou recouverte d'un blanc manteau de neige mettra le campagnard dans l'obligation de passer une grande partie de son temps à la maison. A l'instar de ces jeunes ouvrières qui, confinées dans la ruche en attendant leur complet

développement, sont loin de rester inactives, l'apiculteur aura pas mal de besogne à accomplir pendant cette période hivernale : Tri des rayons sortis lors de la mise en hivernage, fonte de ceux reconnus comme étant défectueux, fabrication de la cire gaufrée avec le gaufrier Rietsche, relevé et coordination des notes prises au cours des visites de ruches, etc., etc.

A côté de ces occupations, la littérature apicole offrant actuellement d'immenses richesses, il serait impardonnable de ne pas employer une partie de ce temps de réclusion à augmenter la somme de ses connaissances par la lecture de quelques-uns de ces excellents ouvrages si faciles à se procurer.

Au nombre de ceux-ci, citons avant tout la *Conduite du rucher* de M. Ed. Bertrand, ce manuel classique auquel tant d'apiculteurs ont dû et devront encore leur réussite, puis *L'abeille et la ruche*, de Langstroth et Dadant, dont nous sommes heureux de signaler ici l'apparition de la troisième édition française impatiemment attendue de tous ceux qui ont appris à en apprécier la haute valeur lors des éditions précédentes ; merci à MM. C.-P. Dadant et Ed. Bertrand ainsi qu'à l'éditeur M. Burkhardt, auxquels nous sommes redevables de cet important événement apicole.

Enfin, tout en exprimant nos regrets de ne pouvoir, faute de place, mentionner quantité d'autres ouvrages de mérite, nous terminerons cette nomenclature par l'*Apiculture*, de Hommel que liront avec beaucoup d'intérêt les apiculteurs dont la ruche Layens est la préférée.

X.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'avoir à annoncer aux nombreux amis de M. Emmanuel Lorétan, de Bramois, membre du comité, qu'il a eu le chagrin de perdre son père.

Le 9 novembre un grand nombre de parents et d'amis, dont quelques-uns venus de fort loin, emplissaient la coquette église de Bramois pour y entendre la messe et rendre les derniers honneurs à M. Aloys Lorétan, docteur en médecine, décédé, muni des sacrements de l'Eglise, dans sa 82^e année, après 40 ans de souffrances que l'affection des siens lui fit supporter vaillamment.

C. BRETAGNE.

† CHARLES ZWILLING

Nos confrères de la Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine ont perdu au commencement de ce mois M. Zwilling, secrétaire général, dévoué et compétent.

Nous envoyons nos condoléances et nos vifs regrets à nos collègues d'Alsace-Lorraine auxquels des sentiments d'amitié nous lient. M. Zwillling a combattu le bon combat et a publié il y a quelque vingt ans un traité d'apiculture qui a fortement contribué à la propagation de l'apiculture moderne.

La Société d'apiculture de la Suisse romande et la Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine sont proches parentes par l'amitié des hommes qui les ont fondées et par le trait d'union aimable et sympathique que fut M. Henri de Blonay, membre fondateur des deux sociétés.

C. BRETAGNE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE, A BOUDRY

16 septembre 1908.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs,

La Société romande d'apiculture a été invitée par la Société d'horticulture neuchâteloise à tenir sa réunion d'automne ici pendant l'exposition, et je suis heureux de constater que vous avez suivi nombreux cette aimable invitation ; nous ne pouvons pas vous offrir une réception comme la vieille cité des Zähringne, mais soyez persuadés que c'est de tout cœur que je vous dis : « Soyez les bienvenus dans notre antique et modeste ville de Boudry ! »

Lorsque au commencement de cette année la Société d'horticulture de notre canton avait décidé de faire une exposition de ses produits, il nous semblait que ce serait une bonne occasion pour y joindre une petite exposition apicole : abeilles, fleurs et fruits ne dépendent-ils pas les uns des autres ? Notre demande fut accueillie favorablement ; alors les apiculteurs se sont mis courageusement à l'ouvrage et ont fait ce que dans cette année de misère il était possible de produire. Chose curieuse, toutes les branches de l'agriculture ont été favorisées : les foins ont été abondants, les céréales ont réussi admirablement, les racines alimentaires ont rarement été plus belles, la récolte des fruits est d'une richesse inouïe, le vigneron est content — l'apiculteur seul est là, rêvant du beau temps où tous ses bidons regorgeaient de nectar.

Après un hivernage relativement bon, un printemps froid a retardé le développement de nos ruches. On a dit et redit : « L'hivernage est la pierre de touche de l'apiculteur ; » mais il est infiniment plus

difficile de faire passer à nos bestioles les mois de mars et avril sans accroc. Celui qui, cette année, a su stimuler ses abeilles au bon moment, a vu ses colonies dans un état convenable pour la miellée, malgré la saison défavorable. Au contraire, celui qui les avait abandonnées à la bonne nature s'est vu débordé par le développement rapide de la végétation ; le meilleur moment de l'année pour la récolte a trouvé la plupart des butineuses occupées à soigner un nombreux couvain. De là cette différence entre le rapport des ruches, toutes bonnes, mais différemment conditionnées — tandis que les unes parvenaient à remplir même deux hausses, d'autres n'ont rien produit et ont dû être nourries pour pouvoir passer l'hiver.

Mai avait assez bien débuté ; malgré les nuits froides, la bise et le fœhn, les arbres et les prés se vêtirent en un clin d'œil d'une parure incomparable, les cerisiers d'abord, les pruniers et pommiers ensuite, formèrent d'admirables bouquets, mais le nectar n'était guère abondant ; cependant, à mesure que la température des nuits montait, s'approchant de 10° C et les dépassant même, les bondes s'ouvrirent et, le 12 déjà, Thierrens accuse pour sa ruche sur balance 4 kilos d'augmentation journalière. En même temps, les premiers essais font leur apparition. Hélas, ce bel élan fut de courte durée, car le 13 déjà apporte une diminution de 1200 grammes et le 23, journée néfaste pour toute la Suisse, enveloppe la campagne d'un épais manteau de neige et anéantit ainsi pour un bon moment toute récolte. Cependant les derniers jours de mai amènent une amélioration à la situation et juin accentue encore le mouvement ascendant du balancier. Mais les apports sont moins riches que certaines années, malgré la floraison magnifique de l'esparcette. L'air est toujours trop sec, le fœhn cède le plus souvent le pas à la bise, et la bise au fœhn, de sorte que les sources du nectar n'arrivent jamais à couler avec abondance. Le 2 juin, un des meilleurs jour, nous avons noté de demi-heure en demi-heure les variations du poids de notre ruche sur balance depuis 5 heures du matin à 7 heures du soir. La ruche avait perdu 900 grammes pendant la nuit et les premières abeilles sortaient à 5 h. ; le thermomètre indiquait 15° C. De 5 h. du matin à 5 h. 1/2 elle diminuait de 700 gr. et jusqu'à 6 h. encore de 100 gr. Les premières butineuses arrivaient déjà avant 5 h. 1/2, de sorte qu'à 6 h. 1/2 il y eut déjà une petite augmentation de 50 gr. et à 7 h. 500 gr., à 7 h. 1/2 300 gr., à 8 h. 100 gr., à 8 h. 1/2 200 gr.

A 1 h. 1/2, par une température de 25° C, les jeunes abeilles sortaient pour faire le soleil d'artifice accompagnées des gros bourdons qui faisaient leur promenade quotidienne ; pour cela 300 grammes de diminution ; à partir de 2 h., les apports augmentent, mais malheureusement un orage menace à l'horizon et les abeilles épouvan-

tées rentrent en foule pour se mettre à l'abri. L'orage passe sans nous atteindre, les abeilles sortent de nouveau et à 5 h. l'augmentation de la dernière demi-heure est de 300 gr. A 7 h., toute la population est rentrée au gîte. L'augmentation brute de la journée est donc de 4 kil. 600 gr.

Le résultat du mois de juillet était nul, excepté dans les stations élevées et dans le Val-de-Travers; la seconde récolte a donc fait absolument défaut. Malgré cela nos colonies sont généralement en très bon état à ce moment; la plupart ont encore passablement de couvain, mais dans beaucoup les provisions ne sont pas suffisantes. Les abeilles cherchent à suppléer au manque de nectar par le jus de fruits et cette dangereuse nourriture, où elle se trouve en quantité importante, pourrait bien causer des surprises fatales pendant l'hiver. Il y a surtout les vignobles et les contrées où on fait beaucoup de cidre qui sont exposées à ce danger. Nous conseillons de donner à toutes les ruches (besogneuses ou riches, peu importe) qui se trouvent dans ces conditions quelques litres de bon sirop de sucre. Vu les belles populations, pleines de promesses pour l'année prochaine, ce serait vraiment insensé de ne pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les conserver.

Notre société poursuit sa marche normale; les membres témoignent un intérêt croissant à notre bibliothèque, le besoin de s'instruire se manifeste dans toutes les sections d'une manière réjouissante. Plusieurs sections ont pendant l'année de nombreuses réunions, suivies de visites de ruchers où les novices ont l'occasion de s'initier aux opérations nécessaires dans une exploitation. Une grande section, celle du Valais, s'est divisée en plusieurs sous-sections, pour que les démonstrations faites dans les réunions soient plus fructueuses pour les assistants et surtout pour les débutants.

L'assurance contre les suites des piqûres d'abeilles n'est toujours pas assez appréciée par beaucoup de nos collègues; bon nombre d'entre eux se tiennent à l'écart et redoutent la dépense pourtant si minime. C'est du reste comme pour l'assurance contre l'incendie: on laisse d'abord brûler la maison — après on l'assure!

La Société d'assurance de Winterthour nous a remboursé pour l'année dernière la somme de fr. 122.55, vu le peu d'accidents survenus; cela est très réjouissant, mais ne devrait pas nous endormir dans une fausse sécurité, le malheur arrive toujours quand on s'y attend le moins.

Une autre question occupe maintenant votre comité, c'est l'assurance contre la loque; il y a des membres qui s'impatientent; mais une question aussi grave demande un examen approfondi avant de

prendre des engagements. Vous pouvez être assurés que nous ferons notre possible pour hâter la solution.

M. Vielle a terminé en août son inspection des ruchers, entreprise qui a duré six ans, qui a demandé une somme de travail, de peine, de dévouement inouïe et notre société doit au digne directeur une grande reconnaissance ; personne d'autre aurait pu entreprendre et mener à bien cette tâche délicate et difficile. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive et sincère gratitude. Nous sommes persuadés que son travail n'a pas été en vain, mais qu'il portera, et qu'il a déjà porté des fruits abondants ; ce sentiment doit être pour lui la meilleure des récompenses.

Nos stations ne fonctionnent pas encore d'une manière satisfaisante : il nous arrive toujours trop peu de détails de toute nature, les rapports sont envoyés trop irrégulièrement, il n'est quelquefois pas possible d'établir le tableau des récoltes à temps ; cependant il y a plusieurs collègues qui sont d'une exactitude admirable et je les en remercie bien sincèrement. Je prie tous de bien vouloir continuer les pesées pendant les mois d'hiver une fois par semaine et de m'expédier le résultat chaque mois pour que je puisse les publier ; ceux qui ont des thermomètres Six devraient aussi indiquer la température maximum et minimum. Ces données sont pour nous d'un intérêt capital.

U. GUBLER.

LÉGISLATION CONTRE LA LOQUE

3 novembre 1908.

Tit. Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Depuis plus de dix ans la Société d'apiculture de la Suisse romande fait des grands efforts pour combattre le fléau de la loque dans les ruchers de ses sociétaires ; elle a envoyé des experts pour examiner leurs ruches, elle a dépensé des sommes considérables pour enrayer et éteindre le mal. Hélas ! cette hydre toujours renaissante fait quand même toujours de nouvelles victimes. Nos efforts sont paralysés par la proximité des ruchers des trop nombreux non-sociétaires qui, les uns par ignorance, les autres par négligence, laissent subsister le mal dans leurs ruches ; de ces foyers d'infection la maladie se propage comme une tache d'huile dans toutes les directions. Les abeilles des ruches infectées déposent les germes dans les fleurs qui, plus tard, sont visitées par les butineuses des ruches indemnes, et celles-ci à leur tour sont envahies par le fléau. Des

ruchers entiers ont été détruits ainsi par la loque et souvent il arrive que les apiculteurs négligents laissent ces ruches malades sur place et celles-ci, pillées par les abeilles saines du voisinage, engendrent ainsi de nouveaux foyers.

Grâce aux moyens que la science et l'expérience mettent à notre portée, il est possible à l'apiculteur intelligent d'enrayer et même guérir le mal. Mais combien d'apiculteurs ne connaissent pas seulement les symptômes de la maladie et pour cette raison n'emploient aucun moyen préventif. Des 7000 propriétaires de ruches qui se trouvent dans la Suisse romande, il y en a à peine 1300 qui font partie de notre société et qui reçoivent par des cours, des conférences et des visites les renseignements sur les dangers du fléau et les moyens de le combattre. Les 5700 autres laissent aller les choses et détruisent ainsi l'effet de nos peines et de nos dépenses.

Si ces personnes étaient tenues (comme les agriculteurs pour le bétail) à déclarer la présence du mal dans leur rucher, si les gouvernements accordaient à nos experts la permission de pénétrer dans tous les ruchers (des non-sociétaires comme des sociétaires), la loque serait certainement vite enrayerée ou même éteinte. Le gouvernement du canton de Fribourg a du reste déjà fait un premier pas en accordant cette permission aux experts de la Société d'apiculture du district du Lac et en payant même les frais de visite ; ces mesures ont eu un succès complet.

Nous prions donc le Comité de la Fédération des Sociétés d'agriculture de bien vouloir faire les démarches auprès de la Confédération pour que la loque des abeilles, maladie éminemment contagieuse, soit considérée comme maladie épizootique et que les apiculteurs soient forcés à déclarer la maladie aussitôt qu'elle se présente ; nous sommes persuadés qu'alors les gouvernements de nos cantons accorderont volontiers à nos experts le libre accès aux ruchers aussi des non-sociétaires.

Messieurs, il s'agit ici de sauvegarder les intérêts d'un grand nombre de personnes, la plupart peu fortunées, qui trouvent dans l'apiculture un apport toujours bienvenu à leurs ressources ordinaires ; veuillez prendre en considération notre requête et recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Société d'apiculture de la Suisse romande,

U. GUBLER.

Cette lettre a été écrite en réponse à une demande de rapport faite par le Comité de la Fédération, une demande d'appui ayant été adressée par les délégués de la Société, MM. Gubler, Prévost et Bretagne

à l'assemblée de Châtel-St-Denis le 25 mai, conformément à la décision de l'assemblée générale de Fribourg.

Nous avons invoqué l'art. 1^{er} § 4 de la loi fédérale du 8 février 1872 sur les épizooties et l'art. 25 du règlement d'exécution du 14 octobre 1887.

C. BRETAGNE.

OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES FAITES PENDANT L'ANNÉE 1907

par M. Göldi, à Altstätten.

(Suite ¹).

Les expériences de cette année et la poursuite minutieuse de la ruche mère A qui avait essaimé, ne prouvent pas du tout la théorie qu'on entend encore par-ci par là : « Il faut rendre l'essaim primaire sans reine à la ruche mère, celle-ci mettra toutes ses forces à la récolte et produira plus parce qu'il y a toujours moins de couvain. »

Cette ruche aura peut-être l'apparence de donner une bonne récolte, parce que la consommation est moindre. Mais dès le départ de la vieille reine et dès que la diminution du couvain se fait sentir, il manque à la ruche le centre naturel, le stimulant à la récolte, la joie du home et du travail. Le rapport journalier diminue; le produit est toujours nul pendant le temps de l'éclosion et de la présence de plusieurs jeunes reines. Le travail normal ne recommence qu'une fois que la population s'est décidée pour une des jeunes reines, que les autres sont éliminées et que la jeune reine est devenue fertile. Et il se passe souvent des journées, même des semaines jusqu'à ce que tous ces actes soient accomplis. L'apiculteur a ainsi de l'intérêt à hâter l'élection de la jeune reine en mettant, par exemple 8 jours après le départ de l'essaim primaire, toutes les cellules royales dans des cages à cellules, en donnant la première reine éclosie à la colonie et en détruisant, ou utilisant ailleurs, toutes les autres reines ou cellules (²).

La meilleure utilisation des populations repose ainsi, d'après notre opinion, dans ce qui suit :

On acceptera pendant que la récolte est bonne chaque essaim primaire vigoureux. Chaque essaim primaire normal est un travailleur enthousiaste, dont nous utilisons le plaisir du travail pour la récolte

(¹) Voir pages 85 et 98, n^{os} 5 et 6.

(²) M. Mayor, de Novalles a résolu ce problème déjà l'année passée en enlevant de suite après le départ de l'essaim toutes les cellules royales et en donnant à la ruche une reine fécondée.

M. Mayor pourrait bien faire pour le *Bulletin* un petit travail sur ce sujet et nous communiquer ses expériences.

Le TRADUCTEUR.

et la bâtisse; on tâchera que la ruche mère ait au plus vite une nouvelle reine, plus cet acte s'accomplit lestement, plus nous aurons vite avec la ruche mère, pourvue d'une jeune reine fécondée, de nouveau un travailleur solide.

Et heureux l'apiculteur qui, avec le temps, obtient peu à peu par un élevage intense une race, qui n'essaime que modérément et qu'une seule fois. Une ruche, bonne butineuse, met, dans des conditions météorologiques normales, après quelques jours, elle-même de l'ordre, elle prend une décision pour le choix de la reine et débarrasse les cellules encore existantes plus vite que quelquefois l'éleveur ne l'aimerait.

Nous atteignons ainsi avec l'élevage des abeilles de race une simplification précieuse dans l'exercice de notre apiculture. Si seulement le centre dans lequel on s'en occupe sérieusement s'élargissait toujours plus...

J'ai trouvé un moyen bien simple, outre celui de rendre le trou de vol très étroit pendant l'essaimage, pour réussir à ce que la ruche mère ne se dépeuple pas trop par l'essaïm primaire; les apiculteurs voudront bien l'essayer. Un jour étant à midi près d'une ruche, je vois qu'un essaïm commence à sortir. Après le premier mille d'abeilles apparaît la reine; j'ouvre alors de suite la porte du pavillon et de la ruche, de sorte que le jour tombait en plein dans les ruelles de la ruche. On devinera facilement la conséquence. Au lieu de se précipiter vers le trou de vol, les abeilles se lancèrent contre la fenêtre, et s'y éreintaient, au lieu de voltiger dans l'air, et le trou de vol se vidait. Les portes furent fermées après quelques minutes et au lieu de 3 kilos il n'y avait qu'un kilo qui pendait à l'arbre. Le but était atteint; un dérivatif vers la fenêtre par la lumière incidente après le départ de la reine suffisait pour maintenir forte la ruche mère⁽¹⁾.

J'ai réussi aussi cette année, avec succès, à empêcher l'essaimage secondaire par le refroidissement et à engager la ruche mère à abandonner les idées d'essaimage et à détruire les cellules royales. Les fenêtres et les planchettes furent enlevées le soir, un courant et le refroidissement de la ruche furent produits par la porte du pavillon grande ouverte pendant la nuit, et le matin les locataires des cellules surnuméraires étaient couchés à l'intérieur de la « muselière ». Celle-ci consiste simplement en une lame de fer-blanc d'un centimètre de large courbé en demi-cercle, qu'on met pendant la nuit sur la planchette devant le trou de vol. Ce que les abeilles sortent de la ruche pendant la nuit et le matin reste en dedans du cercle et peut être contrôlé.

(1) Ceci ne peut se faire facilement qu'avec les ruches à l'allemande.— C. B.

J'ai pu constater plusieurs fois pendant l'année la finesse du flair des reines et des faux bourdons.

Une reine enlevée d'une ruchette a été remplacée déjà le cinquième jour. D'où venait-elle? Plusieurs reines réussissent toujours à se sauver par le trou de vol ou le trou de nourrissage d'une ruche qui a essaimé et dans lesquelles les reines chantent. Une de celles-ci découvrit probablement la ruche orpheline, est entrée et a trouvé une réception prompte peut-être même joyeuse. Et ceci se répète toutes les années dans chaque rucher sans que nous l'apercevions toujours.

Plusieurs d'entre nous ont été frappés de la grande quantité de faux bourdons que les ruches qui changent de reines en été possèdent, la plus grande quantité est venue d'autres ruches. Le fait suivant prouve la finesse de leur flair pour découvrir leur ruche par l'odorat. Une forte ruche avait hiverné avec une hausse. Le nid à couvain se trouvait au printemps, comme cela arrive souvent dans notre contrée de fœhn, dans la hausse et il y avait un peu plus de cent cellules à bourdons operculées. La reine fut mise dans la chambre à couvain et la hausse sur une feuille de zinc perforé, ainsi les faux bourdons qui naissaient ne pouvaient jamais sortir. La hausse fut enlevée un soir du mois de mai, portée derrière le pavillon et la planchette levée. Tous les faux bourdons qui soupiraient depuis longtemps après la liberté s'envolèrent aussitôt. Ils décrivirent des cercles autour du pavillon et des trous de vol et entrèrent au bout de peu de temps dans leur ruche. Il faut que leur odorat ait découvert l'odeur de leur nid pour qu'ils aient pu trouver leur home. Les faux bourdons ne sont ainsi pas aussi bêtes que gros, comme on le prétend quelquefois.

Les observations de cette année nous confirment aussi dans l'opinion qu'une limitation modérée du couvain, comme notre race brune l'observe, n'est pas, dans l'apiculture, sans valeur, tant que nous n'avons pas une race butineuse bien prononcée et tant qu'il y aura des années avec une récolte médiocre. Le zinc perforé sera ainsi encore pour longtemps indispensable pour les cadres bas et larges. La facilité avec laquelle les abeilles y passent même avec des pelotes de pollen me prouve qu'il ne faut pas trop le regarder comme un instrument de torture pour les abeilles. Les essaims à qui nous avons donné cette année une hausse comme chambre à couvain et une hausse pour le miel avec une feuille de zinc perforé intercalée, nous fournirent proportionnellement le plus de miel malgré la récolte modeste. Je pense que c'est grâce à la limitation de leur nid à couvain.

Nos trois populations d'observation ont excité encore une fois pendant l'été avec leurs succès inégaux tout notre intérêt. La forêt à

donné après la mi-juin. L'essaim A indiquait déjà le 20 mai une augmentation quotidienne de 2 kg. pendant que la ruche B, forte, non divisée, n'augmentait que de 600 gr. Les mêmes chiffres se sont répétés le 27 et le 28. L'explication ne peut se trouver que dans la circonstance que la ruche A flairait et exploitait de toutes ses forces la forêt éloignée, tandis que B, douée d'un odorat moins prononcé ne la remarquait pas ou ne la voulait pas visiter et préférait suivre l'odeur forte de la berce (*heracleum sphondileum*) et butinait sur ses fleurs moins mellifères.

Nous avons fait en 1893 une observation pareille. Pendant que quelques populations ramassaient durant l'été le miel du trèfle rampant, d'autres fournissaient une récolte provenant uniquement de la forêt. Ce fait explique l'observation de beaucoup d'apiculteurs, que le miel de quelques ruches était plus fort que celui des autres, ensuite de l'assertion qu'on avait extrait du miel plus foncé des vieux rayons. Différentes sources de récolte dans le même rayon peuvent jaillir en même temps dans beaucoup de contrées ; on n'a qu'à songer aux vallées des montagnes où le côté ensoleillé et le côté ombragé, le fond de la vallée et les terrasses supérieures produisent en même temps une flore différente. Mais il peut arriver aussi, et c'est même bien probable, que les abeilles d'un même rucher aillent à la recherche dans différentes directions, que toutes butinent avec succès mais qu'elles rapportent à la même heure un produit différent.

Je résume pour finir et que les points suivants vous soient principalement recommandés :

1. Le nourrissage spéculatif en août a toujours sa valeur, il peut, lorsqu'il est employé de la bonne manière et auprès de fortes populations, dans des années tardives comme en 1907 et 1908, surtout dans des contrées précoces, rapporter de la récolte et des essaims.

2. Chaque essaim normal est un travailleur enthousiaste qu'il faut utiliser pour butiner, il ne doit pas bâtir, il peut contenter suffisamment son désir du travail en butinant, c'est néanmoins plus naturel de lui faire bâtir quelques rayons au centre.

3. C'est dans l'intérêt de l'apiculteur d'avoir soin que la ruche mère soit au plus vite de nouveau en possession d'une reine fécondée parce qu'elle est à partir de ce moment de nouveau un travailleur normal.

4. L'élevage des abeilles de race ne peut pas être assez recommandé, car il rend l'exercice de l'apiculture plus simple et en même temps plus profitable. Que notre but soit d'élever de notre race brune des souches laborieuses et résistantes, des souches qui trouvent facilement un champ de travail productif et qui font plaisir à l'apiculteur et qu'on les multiplie autant que possible.

5. Que chaque apiculteur soit un observateur et qu'il prenne à cœur et suive ces paroles :

« Les écrits multiples ne font pas l'affaire, mais seulement les observations, les expériences, les pesages et mesurages répétés et minutieux ⁽¹⁾. »

Traduit par M. SCHNAPP.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AMIS DES ABEILLES

C'est la coquette ville de Berthoud qui a hébergé cette année pendant deux jours la Société suisse des amis de abeilles — Verein schweiz. Bienenfreunde. Favorisée par le beau temps, cette réunion a été une vraie fête ; 450 délégués et apiculteurs s'y sont rencontrés, parmi lesquels M. le Dr Laur, secrétaire de la Ligue des paysans. Aussi pensons-nous intéresser les lecteurs du *Bulletin* en donnant un compte rendu un peu détaillé de cette importante réunion.

En l'absence du président, M. Kramer, empêché par une indisposition subite, l'assemblée est ouverte par M. Göldi, vice-président, qui souhaite la bienvenue aux invités de la société et aux délégués des sections. Il rappelle que c'est lors de l'exposition d'agriculture de Berne, en 1895, que la société s'est réunie pour la dernière fois sur le sol bernois. Les apiculteurs furent alors surpris de voir les belles expositions des sections et purent se convaincre que l'union fait véritablement la force. Aussi depuis ce temps la société n'a cessé de prospérer. En terminant, l'orateur constate que l'année 1908 n'a pas été des meilleures pour les apiculteurs, et il exhorte ces derniers à ne pas perdre courage et à se mettre à l'œuvre avec une nouvelle énergie pour 1909.

Après avoir décidé l'envoi d'un télégramme de sympathie à son président et s'être levée en son honneur, l'assemblée entend le rapport annuel dont nous extrayons les renseignements suivants.

La V. S. B. compte plus de 7000 membres répartis en 108 sections, en augmentation de deux sections sur 1907. Le journal, la *Bienenzeitung* a un tirage de 5700 exemplaires. Le rapport adresse un pressant appel à tous les membres, afin qu'ils veuillent bien chercher par tous les moyens possibles à augmenter le nombre des abonnés. 21 cours ont été subventionnés par la caisse centrale, savoir : deux cours de perfectionnement, cinq cours pour commençants et quatorze cours d'élevage des reines.

(1) Reidenbach : *Contributions à l'histoire des recherches sur les sciences et les abeilles*.



Exposition de Berthoud. (Cliché prêté obligeamment par M. Kramer.)

Les conditions climatiques défavorables ont contrarié l'essaimage naturel, de sorte que l'office qui sert d'intermédiaire entre les apiculteurs n'a pu fournir que le 70/0 des 885 commandes qu'il a reçues. D'un autre côté, l'élevage des reines et l'essaimage artificiel, fruits directs des efforts de la société, ont compensé le déficit de l'essaimage naturel.

Le contrôle des miels est apprécié de plus en plus, et on peut prévoir le moment où on ne trouvera plus sur le marché du miel non contrôlé. L'inspection des ruchers agit du reste de concert avec la contrôle pour obtenir dans chaque installation l'ordre et la propreté.

Une trentaine de stations fournissent à la communauté une riche moisson d'observations utiles.

Grâce au journal, les comptes soldent par un boni de fr. 1600.

Monsieur Leuenberger, de Berne, chef du service de l'assurance contre la loque, présente ensuite un rapport sur la première année d'existence de cette utile institution. C'est en octobre 1907, à l'assemblée de St-Gall, que le comité fut chargé d'organiser l'assurance contre la loque. Ce n'était pas une petite affaire, car tout était à créer. Il fallut désigner le chef de la nouvelle institution, les inspecteurs, les délégués des sections ; puis un règlement fut élaboré. Le contrôle occasionna un travail considérable, et on le comprendra sans peine, si l'on songe que 7000 apiculteurs avec un total de plus de 86 000 colonies sont assurés. La question financière, comme toujours, ne fut pas non plus résolue sans difficulté.

Les contributions ont produit, à 5 centimes par colonie, la somme de fr. 4300, ce qui est peu en comparaison des risques de la caisse. Le budget prévoyait 100 cas de loque à 80 fr. chacun, ce qui aurait causé un déficit de près de fr. 5000. La situation n'est cependant pas si mauvaise. Il est vrai que les cas de loque ont dépassé le chiffre prévu, mais l'indemnité payée n'a été que de fr. 50 à fr. 60 pour chaque cas. Il n'en restera pas moins, à la fin du premier exercice, un découvert de fr. 300 environ, malgré la plus stricte économie.

Voyons maintenant quels sont les fruits de la nouvelle institution. En premier lieu, les apiculteurs atteints ont été dédommagés de la plus grande partie de leurs pertes ce qui fait toujours plaisir. Mais l'aide gratuite apportée par les inspecteurs pour le traitement des colonies malades doit être considérée comme plus avantageuse encore. Enfin l'extension de la maladie a certainement été enrayée dans une certaine mesure, et les propriétaires indemnes ont ainsi profité indirectement de l'assurance. Le danger de contagion est en effet très grand, et les plus grandes précautions doivent être prises à ce sujet. Il est à désirer, entre autres mesures préventives, que

chaque apiculteur, même celui qui ne possède que quelques colonies, soit muni de tout le matériel nécessaire. Les prêts d'outils et d'instruments ont souvent été une cause d'infection.

La nature de la maladie est maintenant connue ; tout apiculteur fait son possible pour la restreindre ; les inspecteurs ont formé un état-major de praticiens capables de lutter contre elle avec succès ; il faut donc espérer qu'on finira bien par l'enrayer.

En terminant, le rapporteur dit que la société doit être tout particulièrement reconnaissante envers le Dr-professeur Bürri de l'Institut bactériologique du Liebefeld, près Berne, pour ses savantes recherches sur le bacille de la loque.

M. le Dr Laur entretient ensuite l'assemblée des dispositions du nouveau code civil et de la loi sur la police des denrées alimentaires intéressant les apiculteurs.

Au moyen-âge, dit M. Laur, les juristes définissaient l'abeille « un insecte sauvage ». Aujourd'hui, elle est devenue un animal domestique et on la considère juridiquement comme telle. L'art. 719 du code civil a la teneur suivante :

« Les animaux captifs n'ont plus de maître dès qu'ils recouvrent la liberté, si leur propriétaire ne fait, pour les reprendre, des recherches immédiates et ininterrompues. Les animaux apprivoisés qui sont retournés définitivement à l'état sauvage n'ont également plus de maître. Les essaims d'abeille ne deviennent pas chose sans maître par le seul fait de pénétrer dans le fonds d'autrui. »

Et l'art. 700 :

« Lorsque... des animaux, tels que bestiaux, essaims d'abeilles, volailles, poissons, se transportent sur le fonds d'un tiers, le propriétaire de l'immeuble doit en permettre la recherche et l'enlèvement aux ayants droit.

« S'il en résulte un dommage, il peut réclamer une indemnité et exercer de ce chef un droit de rétention. »

L'article 65 du code des obligations intéresse aussi les apiculteurs. Il spécifie que le propriétaire d'un animal est responsable pour le dommage causé par ce dernier, à moins qu'il ne prouve qu'il a pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher le dommage. La Ligue des paysans avait fait en vain tous ses efforts pour atténuer en partie cette responsabilité, en mettant la preuve à la charge de celui qui a souffert le dommage.

On travaille à la revision du C.O. Peut-être serait-il possible d'y introduire quelques dispositions relatives à la loque, par exemple le droit de faire inspecter les ruchers, la responsabilité civile pour la propagation de la maladie. Cependant M. Laur estime que ces dispositions ont plutôt leur place dans la prochaine loi sur les épizooties.

Les communications du Dr Laur sur les ordonnances fédérales réglant l'application de la loi sur la police des denrées alimentaires sont aussi des plus intéressantes. Il y a déjà dix ans que le Secrétariat des paysans a présenté les revendications des apiculteurs à ce sujet. C'était après l'assemblée de Soleure. Aujourd'hui nos réclamations vont porter leurs fruits.

Ne pourra être désigné sous le nom de miel que le pur produit des abeilles. Celui qui nourrit au sucre vendra du *miel de sucre*. Tout le reste est du miel fabriqué (*Kunstthonig*). Les miels étrangers ne pourront être vendus qu'avec une déclaration de provenance. La loi et les ordonnances admettent l'expertise de spécialistes. Non seulement l'analyse chimique, mais le goût et l'odeur du miel devront être satisfaisants. Ces dispositions sont dues au travail persévérant du président du V. S. B. Il y aura donc : 1° le miel, produit des abeilles ; 2° le miel de sucre, travaillé par les abeilles ; 3° le miel artificiel, comprenant tous les succédanés. L'obligation de désigner ainsi sous leur vrai nom le miel et ses imitations s'étend jusqu'à la carte d'hôtel inclusivement.

On a obtenu de plus que les fabricants de miels artificiels soient soumis à un contrôle et qu'ils tiennent une comptabilité commerciale, ce qui permettra de s'assurer que les marchandises vendues par les détaillants sont régulièrement déclarées.

Les efforts de l'association ont donc atteint un triple résultat : des droits d'entrée plus élevés, la déclaration obligatoire et une répression effective des falsifications.

Une discussion nourrie a suivi le très intéressant rapport du secrétaire des paysans. Plusieurs orateurs s'élèvent contre la dénomination de *miel de sucre* qu'ils estiment être de nature à porter atteinte au bon renom de nos miels. Finalement l'assemblée adopte à l'unanimité une résolution présentée par M. Laur qui, tout en exprimant la reconnaissance des apiculteurs pour l'accueil fait à leurs revendications, demande que le miel obtenu en nourrissant les abeilles avec du sucre soit traité comme les autres succédanés et dénommé aussi miel artificiel.

L'assemblée entend encore deux ou trois communications d'un moindre intérêt pour nous ; puis les apiculteurs se rendent, fifres et tambours en tête, fanfare au milieu, à l'hôtel Guggisberg, où ils font honneur à un banquet succulent auquel succède une partie oratoire des mieux remplies. Le soir, une réunion familière rassemble tout le monde à l'hôtel Guggisberg.

Le lendemain eut lieu l'assemblée des délégués qui s'occupa surtout de questions d'ordre intérieur. Quelques-unes ont cependant pour nous une certaine importance ; elles nous montrent de quelle

manière nos amis Suisses allemands comprennent leurs intérêts et savent les défendre. Ainsi, sur le rapport de M. Spühler, les délégués adoptent les conclusions suivantes :

a) Le comité seul ne peut pas flétrir assez énergiquement les concurrents déloyaux et les fabricants de miel, les sections locales peuvent et doivent faire mieux ;

b) Le boycott des négociants qui vendent le miel à un prix inférieur au leur, est aussi du ressort des sections locales ;

c) Une régularisation unique du prix du miel pour la Suisse entière est absolument impossible, par suite de la grande diversité des circonstances locales. Cette régularisation est donc du ressort des sections.

A l'occasion de l'Exposition des arts et métiers et du Congrès des apiculteurs, la section du Bas-Emmental avait organisé une exposition apicole réussie en tout point. Et pourtant ce n'était certes pas chose facile, par une année aussi mauvaise que 1908. Mais les courageux organisateurs furent amplement récompensés de leurs peines en entendant les louanges qui leur furent prodiguées pendant les deux jours du congrès par les apiculteurs venus de toutes les parties de la Suisse.

Ces derniers rentrèrent chez eux enchantés de l'accueil qui leur avait été fait et des belles journées vécues à l'ombre du vieux château des Kybourg, si riche en souvenirs de toutes sortes.

J. M.

L'APICULTURE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Suite (1).

D'où vient que cette ère de prospérité ait subi une éclipse ? Avant la régénération dont nous avons à parler, l'apiculture était presque abandonnée dans la partie française, ou tout au moins pratiquée de la façon la plus primitive. Hélas ! les traditions laissées par l'éminent praticien se sont perdues peu à peu, à mesure que ses élèves disparaissaient de la scène de ce monde. Ses enseignements ont été oubliés ou délaissés ; la routine a repris le dessus ; quelques années peu favorables sont venues encore aggraver la situation. Il en est résulté la ruine de maints et maints ruchers, autrefois si admirablement garnis. Les quelques débris de ce naufrage ne présentaient

(1) Voir page 191.

plus que quelques épaves, tristes réminiscences de l'abondance et de l'animation d'autrefois.

Voilà pourquoi, il y a bientôt quarante ans, des hommes de bonne volonté, de travail et d'efforts, mais surtout dévoués à leur pays, se sont émus de cette situation ; des hommes d'action se sont levés et ont voulu remettre en honneur dans notre contrée cette branche d'industrie agricole. Procurer à leurs compatriotes une source constante de jouissances paisibles et de revenus plus ou moins importants, mettre en commun les connaissances acquises, profiter des expériences personnelles, s'exciter mutuellement à l'abandon des pratiques vicieuses, faire connaître et propager les méthodes les plus rationnelles, unir leurs efforts pour le progrès et l'extension de l'industrie mellifère, telle a été la pensée de ces hommes d'initiative en fondant la Société romande des apiculteurs fribourgeois, ainsi nommée pour la distinguer de la société allemande établie dans le district de la Singine. Cette société est cependant généralement désignée sous le nom de Société fribourgeoise d'apiculture.

Elle fut fondée le 18 février 1869. MM. Nicolet, Bapst, Jaccoud, Sapin, Villard, Horner, Crausaz, Bongard et Marilley en furent les principaux piliers durant les trente-cinq premières années de son existence. Elle fut fondée à une époque importante de l'histoire apicole. Le mobilisme faisait son entrée dans notre pays, destiné à révolutionner les anciennes coutumes. La nouvelle société eut un champ tout ouvert à son activité : répandre l'amour de l'apiculture, propager les ruches à cadres mobiles, en montrer les avantages sur les anciens paniers, donner les connaissances nécessaires pour en tirer bon parti. Aussi, des conférences furent données dans les principaux centres. Attiré par la nouveauté, le public s'y portait volontiers et les réunions générales étaient bien fréquentées.

En janvier 1881, la société se fondait une revue bimensuelle intitulée *l'Abeille fribourgeoise*. Le succès de cette revue fut aussi considérable qu'il pouvait l'être, mais on avait trop compté sur des forces restreintes. Cette revue, si bien rédigée fût-elle, n'était cependant qu'une revue locale qui coûtait plus que les abonnements ne rapportaient ; aussi il fallut y renoncer bientôt et laisser aux membres le soin de s'abonner à la revue qui leur plairait.

M. l'abbé Sapin, curé d'Arconciel, fut jusqu'à sa mort, survenue il y a huit ans, la cheville ouvrière de l'activité de la société. Il édita en 1889 *l'Abécédaire d'apiculture*, bien connu dans la Suisse romande, ouvrage de mérite, bien conçu, assez complet pour un traité élémentaire. M. Sapin semblait être taillé pour vivre cent ans. Hélas, un accident en apparence sans gravité le conduisit au tombeau en quelques semaines. M. Horner, ancien directeur de l'Ecole

normale d'Hauterive, devenu recteur du Collège Saint-Michel, dut renoncer à s'occuper d'apiculture. M. Villard, curé de Farvagny, architecte renommé, bâtisseur d'églises et apiculteur passionné, vit sa santé délabrée par des labeurs ardues et dut succomber à son tour. Dès ce moment, disons-le sans méconnaître la valeur des forces restantes, notre société fut comme décapitée. Nous espérons cependant que, grâce à son agrégation à la grande Société romande d'apiculture, grâce à une organisation plus rationnelle, grâce surtout au concours de toutes les bonnes volontés et de tous les dévouements, notre société fribourgeoise revivra les beaux jours d'antan.

Une autre société dont j'aurais dû parler plus tôt est la Société allemande des « Amis des abeilles », réunissant les apiculteurs de la Singine et de la partie allemande du district du Lac. Elle fait partie de la Fédération allemande. Fondée à Guin le 21 juillet 1867, avec 16 membres, cette corporation se développa rapidement. Outre un grand nombre de conférences données sous ses auspices, elle organisa trois cours d'apiculture, en 1885, 1892 et 1908, et participa à plusieurs expositions nationales où elle obtint un grand nombre de récompenses. Elle compte actuellement plus de 150 membres, possédant 1624 colonies.

Les documents me manquent pour que je puisse donner une idée quelque peu étendue de son activité ; mais nous pouvons affirmer qu'elle a rendu d'immenses services à la contrée où elle s'est développée et à ses membres surtout, soit par les connaissances qu'elle leur obtient, soit par des facilités qu'elle leur procure pour les achats d'abeilles et de matériel.

En troisième lieu, nous devons signaler la jeune Société d'apiculture allemande de Bellegarde, dans la Gruyère, fondée en juin 1903, à la suite d'un cours donné par M. Jacques Yungo. Jusqu'ici on y a donné deux conférences et tenu deux réunions par an ; les membres du comité visitent les ruchers, les membres s'entraident ; ils possèdent en commun deux extracteurs centrifuges ; la société leur fournit à prix réduits les outils nécessaires ; un sociétaire se charge de fondre la cire pour en fabriquer des feuilles gaufrées.

Disons un mot encore sur la fondation d'une nouvelle société, l'*Abeille fribourgeoise*, qui, n'existant que depuis deux ans, a déjà, sous la conduite d'un comité dévoué, donné des preuves palpables d'activité.

Qu'il me soit permis, pour donner une idée du développement de l'apiculture dans le canton de Fribourg, de transcrire ici dans le tableau suivant, le résultat du recensement fédéral en 1876, 1886, 1896 et 1901 :

Districts.	1876	1886	1896	1901
Broye	1516	2030	2046	1549
Glâne	1227	1587	2141	1908
Gruyère	1447	1659	2434	2378
Lac	911	1233	1313	1085
Sarine	1307	1890	2165	1857
Singine	1493	1396	1837	1605
Veveyse	589	714	1175	1239
Canton	8490	10509	13111	11621
Suisse	177120	207384	254109	242544
Rang du canton sur 25 Etats	8 ^e	7 ^e	8 ^e	7 ^e

VALEUR DES RUCHES EN 1901

Districts.	Total des ruches.	Valeur.
Broye	1549	Fr. 49568
Glâne	1908	» 61056
Gruyère	2378	» 76096
Lac	1085	» 35805
Sarine	1857	» 59424
Singine	1605	» 52965
Veveyse	1239	» 39648
Canton	11621	Fr. 374562

Il est regrettable que le recensement fédéral ne donne point le nombre de ruches en 1906. Il eût été intéressant de constater si cette baisse générale survenue de 1896 à 1901 n'a pas été compensée par une nouvelle augmentation.

Toutes ces données, messieurs, prouvent-elles que l'apiculture ait fait de véritables progrès dans notre canton? Oui, sans doute, et d'une manière à peu près générale, et surtout si l'on veut tenir compte d'un certain nombre de praticiens qui ne se sont jamais découragés, que les mauvaises récoltes n'ont jamais désarmés, qui ont, *per fas et nefas*, poursuivi leur marche en avant, par l'étude, l'acquisition des connaissances, l'emploi des méthodes meilleures et le déploiement d'une activité toujours grandissante. Ceux-là se sont perfectionnés et ont su tirer de salutaires leçons de quelques mécomptes. A ce point de vue-là, l'apiculture a certainement progressé. Mais leur nombre est trop restreint et je ne crois pas me tromper beaucoup en affirmant que les apiculteurs dignes de ce nom sont devenus plus rares depuis les beaux jours du renouveau que nous valut le mobilisme. Bien des fils ne sont pas dignes de leurs pères; trop de jeunes gens de nos jours ne savent plus se passionner pour une si utile et si agréable occupation, la traitent de puérile et ont

négligé de relever les ruchers qui avaient charmé les loisirs de leurs ancêtres et mis un peu de poésie dans leur existence. Beaucoup aussi se sont lassés de lutter d'énergie contre les désastres des intempéries et des mauvaises années ; ils ont négligé ce qu'il fallait acquérir d'abord, les connaissances élémentaires indispensables. En apiculture, comme en d'autres branches d'une exploitation agricole, c'est la persévérance qui donne le succès et, par conséquent, double le plaisir et la jouissance et augmente la prospérité.

Je veux bien croire à un réveil ; il semble s'être déjà dessiné : il faut l'activer, et quand il sera bien prononcé, il faudra l'affermir. Ce sera l'objet des soins, des efforts et de l'activité des sociétés existantes. Mais pour que les sociétés puissent se développer, se maintenir et réaliser leurs programmes, il faut le concours de nombreuses bonnes volontés. Nos groupements et nos organisations apicoles doivent ressembler aux colonies d'abeilles. Il faut qu'il y ait une direction sûre, un but bien déterminé, du désintéressement, du dévouement et aussi du sacrifice de soi-même, et que chacun, comme nos chères ouvrières, travaille au bien commun de la chose publique sans jalousie comme sans ambition ni égoïsme et avec un parfait désintéressement. C'est le moyen le plus sûr d'obtenir le succès. Aimons notre œuvre, chérissons nos douces occupations ; soyons vraiment apiculteurs, c'est-à-dire, comme le disent si bien nos frères allemands, des pères des abeilles. Ce sont de douces jouissances que nous obtiendrons ; c'est une belle tâche que nous avons entreprise ; c'est une sainte cause que nous défendons, la cause de la moralisation, des mœurs pacifiques, du soulagement des souffrances humaines, du charme de la vie au milieu des travaux, des soucis et des vicissitudes de tous genres, comme aussi c'est procurer pour une part considérable le bien de notre belle patrie.

Abbé COLLIARD.

L'HYDROMEL ET SA FABRICATION

Aujourd'hui il est bien peu d'apiculteurs qui n'aient pas encore entendu parler de cette vieille boisson de nos aïeux, qui leur procurait toujours joie et santé.

Chacun sait que l'hydromel se fait avec du miel, mais beaucoup vous diront : J'en ai entendu parler, mais je n'en ai jamais bu ; on m'a dit que c'était très difficile à faire et que c'était trop cher.

Il existe pourtant des traités d'apiculture qui en indiquent la fabrication, mais souvent, après lecture, beaucoup se découragent, car on apprend qu'il faut une chambre chauffée à une température

de 15° C. au minimum et de 26-30° C. au maximum, qu'il faut du miel de première qualité et un tas de choses qui n'ont souvent aucune utilité.

Cependant, on peut faire de l'hydromel capable de rivaliser avec les vins les plus fins sans beaucoup de frais et sans beaucoup de dérangements.

L'hydromel est un mélange d'eau et de miel, que l'on met dans un fût pour subir l'action des ferments ; il devient, lorsque la fermentation est effectuée, une boisson saine et agréable.

Plus le miel est purifié, moins bien il fermente, et pour faire un bon hydromel, on prendra de préférence l'eau miellée qui a servi à laver les opercules, à laver les ustensiles : extracteur, maturateur, etc., qui est souvent jetée, que l'on complétera jusqu'au sucrage voulu avec du miel de seconde récolte, afin d'en diminuer le prix de revient, ainsi que pour liquider ces miels bruns que l'apiculteur trouve difficilement à écouler.

Si l'on veut employer du miel cristallisé, il faut avoir soin de bien le délayer dans l'eau tiède, sans faire cuire celle-ci, car la cuisson tue tous les ferments.

Si je préfère l'eau miellée ayant servi aux usages indiqués plus haut, c'est que cette eau contient déjà des déchets de cire, de pollen, en un mot toutes les matières propres à amener une fermentation prompte et complète.

Le dosage se fera à l'aide du glucomètre Guyot, qui nous indique les degrés d'alcool qu'il contiendra après fermentation. Ainsi si nous voulons une boisson contenant 10 à 11° d'alcool, on prendra 30 kilos de miel pour 100 litres d'eau.

Mais si nous voulons un hydromel plus recherché, pour être employé comme vin de dessert, on mettra 50 kilos de miel pour 80 à 100 litres d'eau, dont à déduire le sucrage obtenu par les lavages indiqués plus haut ; il est à noter que plus le mélange contiendra de miel, plus la fermentation sera longue et lente ; ainsi, pour de l'hydromel contenant 14 à 16° d'alcool, une fermentation de six mois est nécessaire, car si la fermentation n'est pas complète, le vin obtenu sera trop doux et ne se conservera pas.

D'autre part, il ne faut pas non plus que le degré alcoolique soit insuffisant, car il est sujet à tourner, et au lieu d'hydromel, on obtiendrait un vinaigre ; celui ci ne serait cependant pas à dédaigner.

Pour donner à l'eau miellée toutes les qualités la rapprochant le plus du vin de raisin, on mettra par hectolitre 50 grammes d'acide tartrique, 10 grammes de sous-nitrate de bismuth et 50 à 60 grammes de pollen frais pris sur cadres avec la cire qui l'entoure.

L'acide tartrique donnera la légère acidité qu'a le vin ordinaire, le

sous-nitrate de bismuth empêchera l'action des mauvais ferments qui pourraient entraver la fermentation, le pollen servira à activer celle-ci ; au lieu de pollen, on peut aussi employer du moût de raisin frais, à raison d'un litre par hectolitre, ou des levures sélectionnées du commerce. Pour mon compte, je n'emploie jamais que du pollen. Au cas où la fermentation viendrait à s'arrêter après quelque temps, je n'hésiterais pas à employer du moût de raisin pour la faire reprendre son cours normal.

La levure de bière n'est pas à recommander à cause du goût amer qu'elle donne.

Si la fermentation doit se faire à une température de 15° C. au minimum et de 30° C. au maximum, le plus simple et le meilleur est, pour ceux qui ont du bétail et de la place, de mettre le fût dans un coin de l'étable, car là la température est suffisamment élevée et régulière, et l'on n'a pas à craindre de brusques variations ; il faut avoir soin d'aérer souvent afin que l'hydromel ne prenne pas un mauvais goût.

Ceux qui n'ont pas ce privilège peuvent très bien fabriquer leur hydromel pendant la bonne saison en mettant leur fût à l'ombre, sous un couvert ou hangar. Si la température venait à baisser, on le couvrirait avec des paillassons ou de vieux habits. Toutefois, en procédant ainsi, il ne faut pas chercher à obtenir de l'hydromel dosant plus de 12 à 13° d'alcool.

Lorsque la transformation des sucres est terminée, ce que l'on reconnaît très facilement au goût et au bruit, il faut transvaser dans un autre fût, mis dans un lieu frais, en ayant soin de ne prendre que le liquide qui est très limpide, ce qui se fait très bien à l'aide d'un syphon ; quelques mois après, lorsqu'on a constaté que le dépôt est bien terminé, on procède à la mise en bouteilles comme pour du vin ordinaire.

Et maintenant, apiculteurs, mes amis, soignez votre eau miellée, traitez comme je l'indique plus haut, et vous aurez une liqueur qui fera la joie des gourmets, qui rendra la gaieté aux vieillards, déridera les fronts les plus moroses et procurera à tous longue vie et santé.

Lucien FONTANNAZ.

LES EXPOSITIONS, LEUR UTILITÉ ET LEURS INCONVÉNIENTS

Travail présenté à l'Assemblée de Fribourg, le 9 mai 1908.

Devant faire un certain trajet en chemin de fer et me trouvant seul sans avoir un compagnon pour entretenir la conversation, je

hèle à la gare un crieur de journaux et j'achète au hasard une ou deux feuilles pour avoir un délassement.

Le train en marche, bien appuyé dans un coin, je développe mon journal pour lire les dernières nouvelles.

Arrivé à la dernière page je lis en grosses lettres le mot « Exposition ». Ce mot m'arrête et me rend attentif, voulant me rendre compte s'il s'agit d'une exposition industrielle ou d'une exposition agricole, car celle-ci m'intéressera davantage : elle renfermera peut-être une subdivision apicole, ce qui m'engagera à aller sûrement la visiter.

Sous le rapport apicole, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de venir exposer mes idées sur la valeur et les inconvénients des expositions que j'ai visitées en Suisse car je doute que celles de l'étranger aient été plus importantes.

Les grandes expositions nationales, fédérales et cantonales d'agriculture sont en général d'une très grande utilité et très instructives.

Au début de la vocation apicole on désire se procurer autant que possible une quantité d'outils que les négociants offrent comme indispensables dans leurs réclames, journaux ou dans leurs prix-courants. Ceux qui se laissent séduire achètent et encombrant leurs armoires d'un matériel qu'ils n'utilisent que très rarement.

Avoir les outils principaux c'est une bonne chose, mais en avoir trop c'est un inconvénient.

Pourquoi ne pas attendre une exposition et l'avoir parcourue avant de faire ses achats ? L'apiculteur qui a sous les yeux une multitude d'objets plus beaux les uns que les autres ne doit faire emplette que de ceux qui sont destinés au système de son exploitation apicole.

Le commençant se laisse tenter par l'apparence, un objet lui paraît préférable à celui qu'il possède ; il devrait avant tout consulter un praticien qui lui donnerait un conseil pour faire un choix plus judicieux.

C'est dans ces exhibitions où l'on peut contempler une quantité d'objets de tous genres, produits et machines de notre industrie nationale, que l'on trouve des nouveautés très appréciables soit d'un outil ou d'une ruche perfectionnés par sa simplicité, sa fabrication et son maniement. Tous ces perfectionnements sont dus aux fabricants qui ont pu les introduire pendant le temps qui s'écoule d'une exposition à l'autre.

C'est aussi là que les fabricants consciencieux se font connaître et que leur renommée s'étend au loin.

Examinons ces joutes pacifiques en commençant par celle de Zurich en 1883 où la section de l'apiculture était réduite à quelques

mètres de surface. A cette date la ruche Dadant n'était pas connue et le système Burky primait les autres.

Puis est venue celle de Neuchâtel en 1887 où le comité d'organisation s'est vu dans l'obligation de faire construire un pavillon spécial pour renfermer tous les produits concernant l'apiculture ; les exposants étaient devenus plus nombreux. Divers genres de ruches à cadres étaient exposés, des Burky-Jecker spécialement, mais très peu de Dadant ; l'outillage était complet et varié depuis les extracteurs aux petits outils.

A Berne, à l'exposition fédérale de l'agriculture de 1895, l'emblème de l'apiculture orne triomphalement l'entrée d'un des vastes bâtiments engageant les visiteurs à ne pas oublier cette partie très intéressante de cette grande entreprise. Là les ruches à grands cadres commencent à faire leur apparition mais le petit cadre Burky domine encore : il est très en vogue dans la Suisse allemande.

L'année suivante 1896, c'est Genève avec son inoubliable exposition nationale. Ce n'est plus quelques mètres qu'il faut, mais une bonne partie du bâtiment consacré à l'agriculture complètement garnie par le nec plus ultra des instruments perfectionnés à cette époque.

La Société romande d'apiculture a largement contribué à l'embellissement de cette section en facilitant les exposants sociétaires par la pose de vitrines mises à leur disposition. Les ruches de toutes grandeurs et les cadres de toutes dimensions abondent : les Dadant, les Layens, les Burky-Jecker, etc., etc.

L'exposition fédérale d'agriculture de 1903, à Frauenfeld, n'a pas présenté de nouveautés proprement dites en fait de ruches, mais seulement quelques améliorations importantes dans celles d'élevage.

Je ne mentionne les expositions cantonales de Thoune, d'Yverdon, de Vevey et bien d'autres que pour mémoire ; elles ne présentaient pas d'intérêt plus marquant que celles que je viens de décrire.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des ruches, mais le matériel a aussi subi de fortes améliorations, les couteaux, les enfumoirs, les bocaux, les bidons, les maturateurs sans oublier les extracteurs qui primitivement étaient en bois et actuellement se font tous en métal à des prix très abordables. Les purificateurs solaires ou à vapeur permettant d'extraire complètement la cire des vieux rayons et vous la présentant magnifiquement épurée, ont reçu beaucoup de transformations utiles grâce aux expositions.

En ce qui concerne les enfumoirs, ces instruments indispensables pour des exploitations apicoles d'une certaine importance, les expositions n'ont pas encore suscité aux fabricants toutes les améliorations désirables. La Société romande d'apiculture dans son concours

spécial d'enfumeurs, en 1906, a voulu y remédier et encourager les fournisseurs à les introduire dans leur fabrication sans y réussir complètement. L'enfumeur n'ayant pas encore dit son dernier mot, espérons qu'à la prochaine exposition fédérale nous verrons réaliser nos vœux.

Croyez-vous que la vue de tout ce matériel suffit? Non!

Allez examiner en détail et vous trouverez tout le profit que l'on peut tirer des produits des abeilles.

Nous avons déjà parlé de la cire qui, refondue dans toutes espèces de moules, est livrée au commerce. Les expositions ont coopéré à la diffusion de la cire gaufrée pour obtenir des constructions droites et régulières; actuellement il s'en fait une forte consommation grâce aussi aux gaufriers que plusieurs sociétés se sont procurés.

Le plus important pour l'apiculteur, c'est le rendement du miel; jetez un coup d'œil dans chaque exposition, petite ou grande, vous serez obligés de reconnaître que les possesseurs d'abeilles ont mis tous leurs soins pour attirer vos regards sur cette nourriture appétissante et en même temps en faciliter la vente. En premier lieu le miel en rayons, en capotes ou en sections pour le détail, puis celui obtenu par l'extracteur, est exposé dans des bocaux de toutes formes.

Un étalage bien conçu est toujours très attrayant et les visiteurs s'arrêtent longtemps devant ces lignées de récipients garnis d'un nectar aux belles couleurs et de ces bouteilles renfermant les produits fermentés et distillés, tels que: vinaigre, hydromel, et eau-de-vie.

Nous avons encore à parler des abeilles elles-mêmes; leur présence est aussi nécessaire dans une exposition, il est seulement regrettable que la manière de les faire voyager, souvent à des époques peu favorables à leur déplacement leur fasse subir des avaries.

Les examiner avec soin, reconnaître leur origine, leur race, forme le sujet de la conversation des apiculteurs qui désirent se procurer des colonies pour sélectionner celles de leur rucher.

Et pour terminer, passons à la partie scientifique qui ne fait jamais défaut dans une entreprise importante. Les biographies, les publications, les tableaux sont des preuves que tout n'est pas encore épuisé.

Les inconvénients sont très minimes comparés aux avantages.

Si l'exposant n'a pas réussi, il a perdu son temps et son travail et il peut aussi voir les outils perfectionnés de sa fabrication imités par un concurrent; en outre, si l'exposition a lieu dans une localité éloignée de son domicile les frais sont considérables et beaucoup de fabricants renoncent à exposer; il arrive aussi que les objets revien-

nent détériorés sans pouvoir obtenir une compensation ; enfin on dépense plus d'argent qu'on n'en gagne, mais après tout on doit travailler pour la gloire.

Mon impression en vous quittant, Mesdames et Messieurs, est que les expositions sont et seront toujours une source d'instruction et de progrès, sans cela il n'y aurait aucune utilité de les organiser ; ne les négligeons jamais mais cherchons à les soutenir car elles nous apprennent que l'homme doit toujours travailler pour trouver le bonheur, faciliter son existence et être heureux.

Allons visiter les expositions et ne regrettons jamais les quelques moments consacrés à les parcourir.

Charles VIELLE-SCHILT.

EXPOSITION DE BOUDRY

Liste des récompenses.

APICULTURE

Prix de 1^{re} classe. — Gubler, Ulrich, Belmont sur-Boudry ; Burdet, Edouard, Colombier ; Baillod, Alfred, Gorgier ; Bonhôte, Emile, Peseux ; Hess, Jacob, Grandchamp ; Monnier, Paul, Saint-Blaise ; Zimmerlin, Auguste, Genève.

Prix de 2^e classe. — Belperrin, Georges, Areuse ; Reymond, Camille, La Côte-aux-Fées ; Béguin, Célestin, Neuchâtel ; Gygax, Arnold, Boudry.

Prix de 3^e classe. — Roth, Christian, Cornaux ; Bundith, Fritz, Boudry ; Wartmann, E., Bienne ; Woiblet, J., Saint-Aubin.

Mention honorable. — Lutz, A., Berne ; Robert, P., Neuchâtel ; Emery, Camille, Bôle.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Un impôt sur les abeilles.

La Société d'apiculture de la province de Hanovre a tenu son assemblée générale les 2, 3 et 4 octobre dernier, à Hemelingen. Elle a eu à s'occuper entre autres choses d'un cas qui mérite de retenir l'attention des apiculteurs. Un rapport de son président lui a appris que certaines communes du district de Sulingen avaient décidé de frapper les ruches d'un impôt allant de 50 pfennig à 2 mark. Cet impôt a été approuvé par les autorités de la province, mais les apiculteurs estiment qu'il est illégal et ils ont en conséquence chargé leur comité de plaider jusqu'en dernière instance, aux frais de la société, pour faire rapporter cette mesure.

Une loi en perspective.

De la *Deutsche Tageszeitung*, Berlin :

« La falsification du miel et surtout les manipulations frauduleuses de cette denrée ont pris une telle extension qu'une loi de protection est absolument nécessaire. On ne comprend d'ailleurs guère pourquoi les fraudeurs de miel ne seraient pas poursuivis avec la même sévérité que les fraudeurs de vin, de lait ou de tout autre aliment. La Société des apiculteurs de la province du Rhin, qui compte plus de dix mille membres, vient de charger son comité de faire des démarches auprès du Conseil de l'empire pour obtenir la loi désirée. »

Une nouvelle maladie des abeilles.

Un apiculteur allemand, M. Freyhoff, d'Oranienbourg, a communiqué au dixième congrès des apiculteurs du Brandebourg ses observations sur une nouvelle maladie des abeilles qu'il aurait constatée depuis plus de trois ans et qui lui aurait été signalée de plusieurs côtés. D'après M. Freyhoff, cette étrange maladie se manifeste par le massacre des jeunes abeilles par les plus vieilles, au moment où les premières commencent à voler. Elle serait due à la présence d'un champignon.

Dans la même séance, un rapport a été présenté par M. Kraneuhl sur *la sélection pratiquée par les apiculteurs suisses et les méthodes américaines*.

La récolte du miel en Allemagne en 1908.

La *Strassburger Post* rapporte que la récolte a été presque nulle dans le grand-duché de Baden. La Société des apiculteurs badois a fait publier la liste de ses membres détenteurs de miel, liste qu'on peut se procurer gratuitement auprès du comité. Elle contient des offres pour environ 350 quintaux de miel. C'est peu, surtout si l'on pense que le grand-duché seul consomme, bon an, mal an, 12,000 quintaux de miel.

L'année 1908 est mauvaise ; c'est la note générale en Allemagne. D'après la *Neues Tagblatt*, de Stuttgart, les apiculteurs de la Forêt-Noire devront nourrir leurs colonies jusqu'au printemps. Le printemps a été défavorable et l'été n'a guère été meilleur. Résultat : récolte nulle.

Les *Neueste Nachrichten* : « Cette année a été mauvaise pour les apiculteurs. Le prix du miel en rayon est monté à 1.50 M. la livre — 3.75 fr. le kilo. »

Enfin, la *Deutsche Warte* de Berlin dit que la récolte a été faible dans toutes les parties de l'Allemagne.

Papier huilé sous les cadres.

L'*Ostschweiz* conseille aux apiculteurs de glisser, en octobre, une feuille de papier huilé sur le plateau des ruches. Au printemps, on n'a qu'à retirer la feuille et la ruche se trouve nettoyée, ce qui est un avantage surtout pour les ruches à plateau fixe. En outre, l'inspection de la feuille donne à l'apiculteur une foule de renseignements. Il y voit tout d'abord si la mortalité de la colonie a été forte ou faible, et en regardant attentivement, il y trouvera le cadavre des reines mortes pendant l'hiver. La présence de granules de miel l'avertira que les abeilles sont logées sur du miel cristallisé, et le nombre des rangées de débris lui dira combien de rayons elles occupent.

C'est le procédé préconisé depuis longtemps par M. Gubler.

La récolte du miel dans la Suisse allemande en 1908.

Les apiculteurs du Frickthal supérieur ont eu leur assemblée générale à Herznach, dit la *Volksstimme*, de Rheinfelden. Le président, M. Beck, a présenté la dernière saison comme médiocre. Il espère que les apiculteurs trouveront facilement à se défaire de leur miel à un prix rémunérateur.

La récolte, d'après la *Solothurner Zeitung*, a aussi été très défavorable dans le canton de Soleure.

Un anniversaire.

La Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine a fêté à Metz, le 17 septembre dernier, son quarantième anniversaire. Elle fut fondée en effet le 1^{er} octobre 1868 dans le jardin du presbytère de Weissenburg. La jeune société comptait une douzaine de membres; elle avait pour président le pasteur Bastian. Elle a aujourd'hui plus de 6000 membres répartis en 95 sections.

La société a décidé à l'unanimité de se joindre à la Fédération des sociétés allemandes d'apiculture.

Société des apiculteurs du Mittelland bernois.

Cette société a tenu son assemblée générale à la Rütli (Zollikofen) à la fin de septembre. Elle a décidé le maintien du prix du miel dans ses dépôts au même taux que l'année dernière. Elle a de plus adopté un contrat conclu avec la Société de consommation de Berne, suivant lequel cette dernière société s'engage à ne vendre, à partir de l'an prochain, que du miel bernois garanti naturel par la Société d'apiculture. Des étiquettes ne seront délivrées qu'aux membres qui feront contrôler leur miel.

J. M.

BIBLIOGRAPHIE

L.-L. LANGSTROLH, *L'abeille et la ruche*, ouvrage traduit et complété par Charles DADANT et C.-P. DADANT. Troisième édition revue et augmentée avec 262 illustrations hors texte et dans le texte. — Genève, R. Burkhardt, libraire-éditeur.

C'est bien à propos que la troisième édition de cet ouvrage classique nous arrive : le rucher ne demande maintenant guère de soin et pendant ces longues soirées d'hiver l'apiculteur désireux de s'instruire saisit avec empressement l'occasion de s'initier à la science de nos maîtres. Et quel guide pourrait lui être plus utile que *L'abeille et la ruche* qui nous revient rajeuni et agrandi ? L'ancienne édition a été augmentée de plus de cent pages, beaucoup de gravures ont été changées, tout y a été mis au niveau des progrès modernes. Œuvre profond et complet, c'est une mine inépuisable qui distribue à tout chercheur sérieux à pleines mains les trésors de notre science. Ce livre, qui se tient certainement au premier rang parmi les ouvrages sur l'apiculture devrait se trouver dans la bibliothèque de chaque apiculteur.

U. G.

C'est avec plaisir que tous les vrais apiculteurs apprendront que cet incomparable *vade mecum* complété avec soin par M. C.-P. Dadant et revu par notre président d'honneur M. Bertrand a paru. Il était impatiemment attendu. Un bon point aussi à l'éditeur M. Burkhardt qui par une impression soignée et une belle couverture le présente de la façon la plus attrayante, cet ouvrage a sa place dans toutes les bibliothèques. Merci à M. Gubler de bien vouloir nous le présenter.

Les subsides de la Fédération me permettent de remettre ce volume à 3 fr. aux sociétaires.

BRETAGNE.

Agenda agricole horticole 1909. Toujours modeste et pratique cette vieille connaissance des agriculteurs romands vient pour la 38^e fois leur apporter, avec une foule de renseignements utiles, les registres nécessaires à une comptabilité sommaire indispensable à la ferme. Les annonces qu'il renferme sont elles-mêmes pour tous d'un intérêt sérieux attendu qu'elles offrent toutes des articles ou des produits indispensables aux agriculteurs.

Les foires et marchés aux bestiaux y sont soigneusement indiqués et un agenda proprement dit à 2 jours par page permet de noter tout ce qui est utile à inscrire. Les journées d'ouvriers peuvent trouver place dans un registre spécial à la fin de l'ouvrage. Celui-ci est très